



**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES**

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 05/06 AU 16/06/19

OBJET : PROCES VERBAL D'ELECTION

(Avec tampon prefecture)

Le vendredi 17 mai 2019 à 10 heures, les membres de l'Association Syndicale, après convocation légale, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale du Prieuré - Commune de Ventavon

Le bureau est présidé par M. POINCELET Daniel, Président.

Sur le bureau sont déposés :

- la liste des membres composant l'Assemblée des Propriétaires ;
- les mandats donnés par les associés après vérification par les membres du bureau.

Le Président précise que le nombre de voix de l'association est de : 4 548 voix et le quorum de 2 275 voix.

Le nombre de personnes présentes ou représentées est de 18 adhérents représentant 75 voix.

Le quorum n'étant pas atteint, le Président déclare que l'Assemblée des propriétaires n'est pas valablement constituée et qu'en conséquence une seconde assemblée des propriétaires a lieu à 10 h 30 heures.

Le vendredi 17 mai 2019 à 10 heures 30, les membres de l'Association Syndicale dûment convoqués se sont réunis à la salle communale du Prieuré, commune de Ventavon

Le bureau est présidé par M. POINCELET Daniel, Président.

Le Président M. POINCELET Daniel, précise que conformément à l'article 19 du décret du 3 mai 2006, l'assemblée peut délibérer sans condition de quorum.

Les postes à pourvoir sont :

Secteurs	A élire
Tallard - La Saulce – Lardier - La Roméyère Vitrolles - Monétier – Ventavon - Mississippi	2 titulaires 1 suppléant
Le Poët - Reveyrolles	1 titulaire
Mison – Maugrach Sisteron Garduelle	1 titulaire
Sisteron - Valernes	1 titulaire 1 suppléant

- Secteur Tallard - La Saulce – Lardier - La Roméyère - Vitrolles - Monétier – Ventavon - Mississippi : **MAUREL Jacques, GARCIN Christian, CHRISTOPHE Joël.**
- Secteur Le Poët - Reveyrolles : **BARDONNENCHE Gérard**
- Secteur Mison – Maugrach - Sisteron Garduelle : **ROBERT Daniel**
- Secteur Sisteron - Valernes : **GALLO Christian, MORAN Emilie, VIMONT Laurent.**

Le vote a lieu à bulletin secret et les résultats sont les suivants :

- MAUREL Jacques : 298 voix
- GARCIN Christian : 274 voix
- CHRISTOPHE Joël : 274 voix
- BARDONNENCHE Gérard : 298 voix
- ROBERT Daniel : 298 voix
- GALLO Christian : 250 voix
- MORAN Emilie : 143 voix
- VIMONT Laurent : 138 voix



En conséquence, sont déclarés élus et rééligibles en 2025 :

MAUREL Jacques, GARCIN Christian, BARDONNENCHE Gérard, ROBERT Daniel, GALLO Christian, (syndics titulaires) et CHRISTOPHE Joël, MORAN Emilie, (syndics suppléants).

Fait et clos à Ventavon, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Daniel POINCELET

